



# DÉBATS DU SÉNAT

---

1<sup>re</sup> SESSION • 42<sup>e</sup> LÉGISLATURE • VOLUME 150 • NUMÉRO 19

---

## LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Interpellation—Ajournement du débat

Discours de

l'honorable Thanh Hai Ngo

Le mardi 8 mars 2016

## LE SÉNAT

Le mardi 8 mars 2016

[Traduction]

### LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

INTERPELLATION—AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'honorable Thanh Hai Ngo, ayant donné préavis le 24 février 2016 :

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le comportement hostile de la République populaire de Chine dans l'escalade du conflit entourant la revendication territoriale dans la mer de Chine méridionale.

— Honorables sénateurs, je prends la parole aujourd'hui pour attirer votre attention sur une question d'une importance capitale pour la paix et la sécurité au Canada et dans la région de l'Asie-Pacifique, c'est-à-dire les revendications territoriales visant la mer de Chine méridionale et la mer de Chine orientale.

Les îles et les eaux se trouvant dans les deux mers ont été revendiquées par plusieurs États, y compris Brunei, la Chine, la Malaisie, la Corée du Sud, les Philippines, le Japon, Taïwan et le Vietnam. Les eaux et le territoire qui font l'objet de revendications communes se situent dans la mer de Chine méridionale, et ces revendications visent particulièrement deux archipels : l'archipel des Paracel et l'archipel des Spratly. Le contrôle de l'archipel des Spratly, au sud-est, est disputé par tous les États côtiers, et tous, à l'exception de Brunei, y ont établi une présence militaire.

La mer de Chine méridionale est une région extrêmement importante pour le Canada et le monde. Cette région joue un rôle important dans l'économie mondiale, étant donné que des échanges commerciaux d'une valeur d'environ 5,3 billions de dollars américains y circulent chaque année. Cette région intéresse de plus en plus le Canada, et nous devrions examiner attentivement la région de l'Asie-Pacifique, surtout maintenant que nous nous apprêtons à ratifier le Partenariat transpacifique.

En effet, d'importantes ressources énergétiques sont également enfouies dans la mer de Chine méridionale. En 2012, l'Energy Information Administration des États-Unis estimait que le fond marin contenait 11 milliards de barils de pétrole et plus de 300 milliards de mètres cubes de gaz naturel.

[Français]

Chacun des États concernés fonde ses revendications sur des données historiques. Des pêcheurs de la Chine, du Vietnam et des Philippines en particulier assurent une présence sur les îles Paracel et Spratly depuis des siècles. Toutefois, ces îles sont en grande partie inhabitables, et il a fallu attendre la Seconde Guerre mondiale avant qu'une présence permanente y soit établie.

Lorsque le Japon a rendu le contrôle des îles de la mer de Chine méridionale en 1951, les États côtiers ont commencé à exercer leur souveraineté sur les îles au moyen de l'occupation militaire. La militarisation du conflit a exacerbé les tensions, et des affrontements ont éclaté entre plusieurs États au fil des ans. C'est cependant la Chine qui a affirmé avec le plus de force ses revendications.

En 1974, enfreignant l'Accord de paix de Paris qu'elle avait signé, la Chine a pris le contrôle des îles Paracel après avoir attaqué les forces navales de la République du Vietnam postées dans la région.

En 1988, les tensions accumulées l'année précédente, lorsque les forces armées de la Chine ont pris le contrôle du récif de Fiery Cross dans la région des îles Spratly, ont escaladé jusqu'à l'affrontement naval entre la Chine et le Vietnam. Plus de 70 membres de la marine vietnamienne y ont perdu la vie. Plusieurs conflits mineurs sont survenus depuis.

[Traduction]

Au cours des dernières années, la Chine a intensifié ses efforts pour étendre le territoire terrestre. Les îles artificielles qu'elle construit et occupe gagnent en superficie dans un seul but : en accroître la vocation militaire et s'en servir pour faire valoir les revendications chinoises dans le cadre du différend territorial. La vitesse et l'envergure des travaux exécutés par la Chine dans la mer de Chine méridionale l'année dernière ont alerté d'autres pays s'intéressant à la région. Depuis que la Chine a annoncé, en juin, qu'elle avait presque terminé de construire sept nouvelles îles en transportant sur les récifs des sédiments prélevés au fond de la mer, elle concentre ses efforts sur la construction de ses installations portuaires, de ses trois pistes d'atterrissage, de ses installations de radar et de ses autres bâtiments militaires sur les îles.

Honorables sénateurs, la Chine n'est pas la seule à militariser la mer de Chine méridionale. Presque tous les États le font dans une certaine mesure. Cependant, l'envergure des gestes d'affirmation de la Chine dans la région est de loin supérieure à ce que font tous les autres pays, et l'extension du territoire terrestre des îles n'en est qu'un exemple.

Selon un rapport du Congrès des États-Unis publié en septembre, la Chine était parvenue, entre décembre 2013 et juin 2015, à ajouter plus de 2 900 acres à la superficie des îles Spratly pour en faire un avant-poste chinois. Afin de mettre ces chiffres en perspective, disons que la Chine a gagné sur la mer, en un an et demi, une superficie 17 fois plus grande que celle que le Vietnam, la Malaisie, Taïwan, la Corée, le Japon, Brunei et les Philippines réunis ont gagnée au cours des 40 dernières années. Les activités chinoises d'extension du territoire terrestre en mer représentent 95 p. 100 de toutes les activités du même genre dans la mer de Chine méridionale.

Le gouvernement chinois prétend que ses intentions sont pacifiques et qu'il souhaite résoudre le différend par la voie diplomatique.

Voici simplement quelques exemples des gestes d'affirmation posés par les forces chinoises au cours de la dernière année. En juin, la plateforme pétrolière *Haiyang Shiyou 981* a été amarrée au large de la côte du Vietnam, dans une zone revendiquée par ce pays. La même plateforme avait été amarrée dans la même région en 2014, ce qui avait provoqué la pire détérioration des relations entre le Vietnam et la Chine depuis leur guerre en 1979.

Le 2 janvier dernier, un avion civil s'est posé sur la piste d'atterrissage du récif de Fiery Cross, dans les îles Spratly. Deux avions de passagers ont fait de même le 7 janvier. Cette piste d'atterrissage est la plus longue de la région et la seule qui peut accueillir des bombardiers à long rayon d'action.

Le 12 février, des images satellites ont montré que les forces militaires chinoises ont construit des stations radars aux récifs de Johnson South, de Gaven, de Hughes et de Quarteron, alors que plusieurs hélicoptères et une station radar haute fréquence ont été construits sur l'île Duncan, ce qui place les hélicoptères chinois à portée des eaux du Vietnam.

Le 17 février, on a obtenu la confirmation selon laquelle des missiles sol-air ayant une portée de 200 kilomètres avaient été placés sur l'île Woody. C'est un signe inquiétant que les affirmations de la Chine sont trompeuses quand elle dit que les infrastructures qu'elle construit dans la région sont principalement destinées à des fins civiles.

Il est difficile de faire cadrer les intentions pacifiques de la Chine avec le fait qu'elle modifie de façon agressive la situation sur le terrain au mépris des lois internationales et de la communauté internationale. Ce faisant, la Chine compromet les revendications des autres pays.

Le gouvernement chinois a toujours affirmé catégoriquement vouloir résoudre les conflits maritimes de façon pacifique, mais il compromet également systématiquement les tentatives d'en arriver à une solution diplomatique. Malheureusement, il semble que l'on n'ait jamais été aussi loin d'en arriver à une solution diplomatique.

En 2002, la Chine et les 10 membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est ont signé une déclaration non contraignante, la Déclaration sur la conduite des parties en mer de Chine méridionale, pour affirmer leur engagement commun à respecter le principe du droit international et de la liberté de navigation et à résoudre les conflits de façon pacifique. Les négociations sur un code de conduite plus strict en mer de Chine méridionale ont connu un échec après que la Chine ait publié ses revendications sur les îles et affirmé sa souveraineté « incontestable » en mer de Chine méridionale.

En 2009, le gouvernement chinois a publié le tristement célèbre tracé en neuf traits, dans lequel il revendique la mer de Chine méridionale, ce qui comprend toutes les îles et environ 90 p. 100 du territoire couvert par la mer. Selon la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le tracé en neuf traits n'est pas valide en tant que limite maritime. Toutefois, en exerçant sa souveraineté sur les eaux contestées, la Chine continue d'enfreindre les dispositions de la convention des Nations Unies, qu'elle a pourtant ratifiée en 1996.

La Cour internationale de justice a statué sur la question de la souveraineté, mais elle ne peut pas examiner l'affaire sans le consentement de toutes les parties en cause. Or, la Chine rejette l'arbitrage judiciaire international en tant que moyen de résoudre les différends qui touchent sa frontière territoriale ou maritime. Selon Beijing, les différends ne peuvent être réglés que de manière bilatérale, soit entre la Chine et chacun des pays revendiquant le territoire contesté. Toutefois, même si le tribunal déclare que le tracé en neuf traits n'est pas conforme à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, Beijing fera probablement fi de cette décision, et le problème restera entier.

En janvier 2013, après avoir épuisé toutes les voies diplomatiques, les Philippines ont lancé un processus d'arbitrage international pour dénoncer le comportement de la Chine dans la mer de Chine méridionale, pour invalider le tracé en neuf traits et pour défendre les droits des Philippines en vertu de la convention des Nations Unies. Les Philippines souhaitent également éclaircir le statut en vertu du droit international des îles et des récifs revendiqués par la Chine et les Philippines. Au lieu de participer au processus, la Chine a rejeté les arguments des Philippines et réaffirmé sa souveraineté « incontestable » sur les îles et prétendu que les îles contrôlées par les Philippines représentaient une occupation illégale du territoire chinois. Alors que le gouvernement des Philippines a apparemment présenté 4 000 pages de preuves et d'analyses juridiques pour étayer sa position, le gouvernement chinois a décidé de boycotter le processus d'arbitrage.

Le 29 octobre de l'année dernière, la Cour permanente d'arbitrage de La Haye a déterminé que cette affaire relevait de sa compétence. La cour rendra un verdict juridiquement contraignant au cours de

l'année. De l'avis général, la décision devrait confirmer la position des Philippines.

**Une voix :** Bravo!

**Le sénateur Ngo :** La Chine a déjà annoncé qu'elle ne reconnaîtrait pas cette décision.

Honorables sénateurs, plutôt que de chercher une solution diplomatique fondée sur le droit international et de se concentrer sur la quête d'une solution pacifique, la Chine a commencé à modifier les faits sur le terrain par de vastes opérations de récupération et par ses politiques de militarisation, minant les revendications d'autres pays sur les îles en litige et créant de l'instabilité dans la région de l'Asie-Pacifique.

On peut se demander si la Chine est véritablement déterminée à respecter les régimes juridiques internationaux existants. En effet, pour la Chine, la tradition l'emporte maintenant sur la loi.

Le gouvernement chinois estime que les États-Unis représentent la plus grande menace à la paix dans la région. Honorables sénateurs, si je lance cette interpellation, c'est parce que je crois que ce conflit territorial et maritime prend de plus en plus d'ampleur et que le Canada ne peut plus continuer d'ignorer la situation. Il pourrait très bien y avoir une crise diplomatique et militaire grave si jamais un incident survenait en mer, d'autant plus qu'il n'existe pas d'ententes claires.

Le Canada pourrait diriger les pourparlers diplomatiques pour faire en sorte qu'ils soient davantage axés sur les résultats, car, à l'heure actuelle, ils sont plus axés sur le processus. Je crois que le différend qui met en cause notre pays en ce qui concerne les revendications territoriales liées à l'Arctique pourrait servir d'exemple et aider ceux qui sont touchés par les problèmes dans la région de l'Asie-Pacifique. Les parties intéressées de la région de la mer de Chine méridionale ont beaucoup de leçons à tirer de la façon dont les États de l'Arctique gèrent leurs différends et tentent de les résoudre.

Le Canada, qui est l'une des forces motrices de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, peut jouer un rôle important sur le plan diplomatique en respectant la convention sur laquelle il se fonde pour revendiquer des territoires dans le Nord. Pour que l'on puisse régler le différend dans la région de la mer de Chine méridionale, il faut que Beijing présente des revendications conformes au droit international.

Enfin, puisque le Canada participe aux discussions de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, je pense qu'il peut profiter de l'occasion qui lui est offerte dans le cadre de ce sommet pour favoriser les pourparlers sur les enjeux qui touchent la région de la mer de Chine méridionale.

Chers collègues, j'espère que nous aurons l'occasion d'étudier cet enjeu complexe qui prend de plus en plus d'ampleur. C'est une question qui mérite d'être examinée et qui doit faire l'objet de discussions.

[Français]

J'espère avoir pu attirer votre attention sur une question d'une grande importance pour la paix et la sécurité du Canada et de la région de l'Asie-Pacifique, soit la situation dans la mer de Chine méridionale et la mer de Chine orientale.

(Sur la motion du sénateur Enverga, le débat est ajourné.)

(La séance est levée, et le Sénat s'ajourne à demain, à 14 heures.)